

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 26 juin 2017

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

	Pages
1. Bienvenue et annonces par le maire	
2. Mot d'ouverture	
3. Appel à l'ordre	
4. Confirmation du quorum par le secrétaire	
5. Déclaration de conflit d'intérêts	
6. Adoption de l'ordre du jour	
7. Présentations, requêtes et pétitions	
7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC	
7.2 Remise de certificat - Philippe Myers	
8. Questions du public	
9. Adoption des procès-verbaux	
9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2017	5 - 12
10. Motions (mémoires) et nominations	
10.1 Expansion Dieppe	
10.1.1 Fixer date - audience publique – fermeture permanente – rue Babin (portion)	13 - 22

10.2	Ingénierie	
10.2.1	Achat de terrains – prolongement du boul. Dieppe – ch. Melanson à rue Belle-Forêt	23 - 28
10.2.2	Adjudication de marché – broyage et asphaltage 2017	29 - 34
10.2.3	Achat – marquage routier permanent – projet de réfection Acadie/Amirault	35 - 40
10.3	Travaux publics	
10.3.1	Adjudication de marché – réparation – égout sanitaire Dover	41 - 48
10.3.2	Adjudication de marché – système de lecteur pour compteurs d'eau	49 - 52
11.	Arrêtés municipaux	
12.	Avis de motion	
13.	Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil	
14.	Levée de la réunion	

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point:	10.1.1
Titre:	Fixer date - audience publique – fermeture permanente – rue Babin (portion)
Date:	le 26 juin 2017

Que le conseil municipal de Dieppe fixe une audience publique le 10 juillet 2017 à 18h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue d'entendre et de considérer les objections et les commentaires relatifs au projet d'arrêté C-22 intitulé « *Arrêté autorisant la Ville de Dieppe à fermer de manière permanente une portion de la rue Babin* » lequel vise à autoriser la fermeture permanente à toute forme de circulation routière sur une portion de la rue Babin, identifiée sous la parcelle A à l'Annexe A annexée.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Achat de terrains – prolongement du boul. Dieppe – ch. Melanson à rue Belle-Forêt
Date: le 26 juin 2017

Que le conseil autorise l'achat des parcelles de terrains identifiées sous les NIDs 00924738, 70324447 et 00924241, au coût total de 136 917 \$ (plus TVH), en vue du projet de prolongement du boulevard Dieppe, du chemin Melanson à la rue Belle-Forêt, et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7611 (Budget d'immobilisation général - prolongement boul. Dieppe).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.2
Titre: Adjudication de marché – broyage et asphaltage 2017
Date: le 26 juin 2017

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Dieppe broyage et asphaltage - rues variées 2017 » au soumissionnaire le moins-disant, soit *MacDonald Paving and Construction Limited*, au coût de 1 315 420,00 \$ (plus TVH), et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7601 (Budget d'immobilisation général - gestion d'asphalte).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.3
Titre: Achat – marquage routier permanent – projet de réfection
Acadie/Amirault
Date: le 26 juin 2017

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat de marquage routier permanent en vue du projet de réfection de l'av. Acadie/rue Amirault à 3M, au coût estimé de 124 700,00 \$ (plus TVH), et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7608 (Budget d'immobilisation général - réfection av. Acadie/rue Amirault).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Adjudication de marché – réparation – égout sanitaire Dover
Date: le 26 juin 2017

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Réparation - égout sanitaire Dover » au soumissionnaire le moins-disant, soit *683962 NB Ltd.*, au coût de 152 490,00 \$ (plus TVH), et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 4-3-95-58-7717 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - réparation - égout sanitaire Dover).

Que le conseil autorise en plus un transfert budgétaire d'une somme de 20 000,00 \$ du compte no 4-3-95-58-7714 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - station de pompage - parc industriel) au compte no 4-3-95-58-7717 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - réparation - égout sanitaire Dover).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.2
Titre: Adjudication de marché – système de lecteur pour compteurs d'eau
Date: le 26 juin 2017

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé "Lecteur pour compteurs d'eau" au soumissionnaire le moins-disant, soit *Neptune Technology Group (Canada) Ltd.*, au coût de 90 000 \$ (plus TVH) et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 4-3-90-58-7715 (Budget d'immobilisation des services d'eau et d'égout - Lecteur pour compteurs d'eau).

Que le conseil autorise un transfert budgétaire au montant de 10 000 \$ du compte no 4-3-90-58-7634 (Budget d'immobilisation des services d'eau et d'égout - Remplacement - conduite d'eau - ch. Gauvin) au compte no 4-3-90-58-7715 (Budget d'immobilisation des services d'eau et d'égout - Lecteur pour compteurs d'eau).